



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 14 décembre 2015, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents	Monsieur	Gilles Couture, maire
	Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère
	Monsieur	Claude Boucher, conseiller
Sont absents	Madame	Mélanie Leblond, conseillère
	Messieurs	Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Est aussi présente : Madame Sylvie Samson, directrice générale

L'avis de convocation a été transmis tel que requis par le *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2015-12-286

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Financement final pour les travaux du Chemin Taché Ouest - Alimentation en eau potable
 - 3.2 Financement pour la construction de la ligne électrique - Chemin des Érables
 - 3.3 Dépôt du registre public des déclarations des avantages reçus
 - 3.4 Souper-bénéfice en Noir et Rouge Saint-Valentin - Coop de solidarité Santé Saint-Hubert
 - 3.5 Demande de salle gratuite - CLSC St-Épiphane
 - 3.6 Demande pour l'obtention d'une salle gratuite - Chevaliers de Colomb de Saint-Hubert
 - 3.7 Demande de la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB
 - 3.8 Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Demande d'adhésion
 - 3.9 Équiterre - Demande d'adhésion
 - 3.10 Aide aux municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion côtière
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Renouveau de l'entente en matière de prévention incendie
 - 4.2 Installation de lampadaires aux intersections des chemins des Brochets, des Saumons ainsi qu'au chemin du lac St-François près de la boîte aux lettres
 - 4.3 Soumission pour le diesel - Année 2016
 - 4.4 Aide financière pour l'entretien des chemins privés - Année 2015
5. Aménagement, urbanisme et développement
 - 5.1 Budget de l'office Municipal d'Habitation de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
 - 5.2 Projet de construction - Coop de solidarité Santé Saint-Hubert
 - 5.3 Demande d'aide financière - Pavillon Durocher Inc.
6. Loisirs et Culture
 - 6.1 Vente de notre machine à glace



7. Ressources humaines, formation et rencontres
8. Période de questions
9. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2015-12-287

3.1. **FINANCEMENT FINAL POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN TACHÉ OUEST - ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

D'autoriser la directrice générale à procéder à un emprunt de 141 000 \$ dans le cadre des travaux finaux de l'alimentation en eau potable, chemin Taché Ouest. Cet emprunt sera ajouté au refinancement de 1 292 000 \$ prévu pour le 1er mars 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-288

3.2. **FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE - CHEMIN DES ÉRABLES**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser la directrice générale à faire un emprunt pour la construction de la ligne électrique. Le montant à emprunter est d'un maximum de 72 000 \$. Les propriétaires ou locataires du secteur concerné ont la possibilité de payer par anticipation, et ce, jusqu'au 14 janvier 2016. L'emprunt se fera après le 14 janvier 2016, de gré à gré, en vérifiant auprès du MAMOT, le taux d'intérêt acceptable pour cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.3. **DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Le règlement 426-14 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup prévoit que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil et qui n'est pas de nature privée, doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la directrice générale dans les trente jours de sa réception. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçus, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

La directrice générale tient un registre public de ces déclarations et doit en déposer un extrait lors de la dernière séance du mois de décembre.

Pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 14 décembre 2015, la directrice générale / secrétaire-trésorière confirme qu'elle n'a reçu aucune déclaration provenant des membres du conseil municipal en ce qui a trait à l'obligation de l'article 6 de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (règlement 416-14).



2015-12-289

3.4. SOUPER-BÉNÉFICE EN NOIR ET ROUGE SAINT-VALENTIN - COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ SAINT-HUBERT

Reçue une invitation à participer à titre de partenaire de la 2^e édition du Souper-bénéfice en Noir et Rouge Saint-Valentin qui aura lieu le 13 février 2016 à 18 heures à la salle Horizon de Saint-Hubert.

L'évènement est organisé dans le but d'amasser des fonds pour aider la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert à poursuivre sa mission d'offrir des services médicaux et de soins de santé de proximité à ses 1135 membres. Les services offerts à la Coop permettent aux aînés de demeurer plus longtemps dans leur milieu, aux travailleurs et aux familles d'avoir un service rapide d'urgence et de prélèvements accessible 5 jours semaine.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert informe madame Josée Ouellet directrice générale de la Coop de solidarité santé Saint-Hubert de notre participation à titre de partenaire de la 2^e édition du Souper-bénéfice en Noir et Rouge Saint-Valentin qui aura lieu le 13 février 2016. La participation de la municipalité consiste à payer un montant de 250 \$ pour un plat (entrée, potage, plat principal ou dessert) incluant 2 billets pour le souper.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-290

3.5. DEMANDE DE SALLE GRATUITE - CLSC ST-ÉPIPHANE

Correspondance de madame Claire Bilocq, organisatrice communautaire pour le CLSC de Saint-Épiphane nous demandant la gratuité de la salle Aux Quatre-Vents le 13 janvier à 19 h pour une durée de deux heures maximum pour une rencontre d'information sur les cuisines collectives.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'accéder à la demande du CLSC de Saint-Épiphane et de leur prêter la salle Aux Quatre-Vents pour la rencontre d'information sur les cuisines collectives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-291

3.6. DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UNE SALLE GRATUITE - CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-HUBERT

Correspondance de monsieur André Thériault pour les Chevaliers de Colomb de Saint-Hubert nous demandant la gratuité d'une des deux salles soit la salle Horizon ou la salle Aux Quatre-Vents pour le brunch au profit de la Fabrique de Saint-Hubert qui se tiendra le dimanche 24 janvier 2016.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'informer monsieur André Thériault Grand Chevalier que la Municipalité leur prêtera les deux (2) salles gratuitement (Horizon et Aux Quatre-Vents) pour le brunch au profit de la Fabrique de Saint-Hubert qui se tiendra le 24 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-12-292

3.7. DEMANDE DE LA FONDATION DE LA MAISON DESJARDINS DE SOINS PALLIATIFS DU KRTB

Correspondance de la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB nous informant qu'elle a mis sur pied une loterie annuelle qui permet chaque année d'amasser un montant possible de 75 000 \$. Les billets sont de 20 \$ chacun et permettront à une personne de gagner 25 000 \$ pour une voiture neuve chez l'un des concessionnaires identifiés sur le billet.

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

De faire l'achat d'un billet au cout de 20 \$ pour la loterie annuelle de la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-293

3.8. ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE - DEMANDE D'ADHÉSION

Pour donner suite au sommet de Paris sur les changements climatiques, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) nous offre la possibilité d'adhérer à leur association pour le cout de 100 \$. Advemant la participation de deux citoyens au programme CHANGEZ D'AIR édition 2016, nous serons remboursés de notre cout d'adhésion. De plus, en adhérant à cette association, notre municipalité pourra bénéficier de différentes actions ainsi que de l'expertise de l'AQLPA.

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

De ne pas adhérer à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-294

3.9. ÉQUITERRE - DEMANDE D'ADHÉSION

Courriels du groupe Équiterre nous demandant une aide financière et nous demandant également de devenir membre de leur groupe.

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

De ne pas adhérer au groupe Équiterre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-295

3.10. AIDE AUX MUNICIPALITÉS SITUÉES LE LONG DU SAINT-LAURENT CONFRONTÉES À L'ÉROSION CÔTIÈRE

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a promis une aide financière aux municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion côtière à l'intérieur de son budget 2015-2016 (Référence 7.8.2) de son budget;



CONSIDÉRANT que l'érosion côtière touche particulièrement les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit plus de 3 250 km de côtes et seize municipalités régionales de comté (MRC);

CONSIDÉRANT que dans le Plan économique du Québec, le gouvernement a manifesté son désir de soutenir les décideurs locaux et mettre en place un fonds d'urgence à l'érosion côtière afin de sécuriser les infrastructures et les bâtiments de plus d'une centaine de communautés;

CONSIDÉRANT que ces mesures permettraient aux municipalités de réaliser une évaluation des zones à risque ainsi que des travaux préventifs à effectuer pour la protection des berges;

CONSIDÉRANT qu'initialement, il a été annoncé que ce soutien financier serait alloué principalement aux régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le 27 octobre 2015, s'est tenue une rencontre à Québec avec les communautés riveraines, à laquelle M. Normand Morin maire était présent ainsi qu'une soixantaine de représentants des autres municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention à l'effet qu'une grande partie de l'aide financière de 8 millions de dollars financée dans le cadre du PACC par le Fonds vert 2015-2016 serait octroyée dans la région de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'il a aussi été fait mention qu'une minime aide financière serait octroyée pour l'Université du Québec à Rimouski pour l'aider à survivre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pointe-Lebel est présentement en processus d'implantation d'un projet expérimental appelé ROLODUNE, approuvé par le MDDELCC, et que celle-ci aura besoin de cette aide financière tant attendue pour sa réalisation pour contrer l'érosion côtière;

CONSIDÉRANT que le projet expérimental appelé ROLODUNE aura besoin d'un suivi qui sera fait par L'UQAR et que les municipalités ont besoin de cette expertise si précieuse faite par cette Université;

CONSIDÉRANT que le projet ROLODUNE pourrait être utilisé par plusieurs municipalités et ministères tels que les ministères de la Sécurité publique ainsi que des Transports;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

DE DEMANDER au gouvernement de respecter son engagement initial de verser l'aide financière aux régions les plus particulièrement touchées par l'érosion côtière, soit les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités de notre MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

4.1. RENOUÈLEMENT DE L'ENTENTE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE

Ce sujet est reporté.



2015-12-296

4.2. INSTALLATION DE LAMPADAIRES AUX INTERSECTIONS DES CHEMINS DES BROCHETS, DES SAUMONS AINSI QU'AU CHEMIN DU LAC ST-FRANÇOIS PRÈS DE LA BOITE AUX LETTRES

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics à entreprendre les démarches pour l'installation de lampadaires au DEL aux intersections des chemins des Brochets et des Saumons ainsi qu'au chemin du lac St-François près de la boîte aux lettres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-297

4.3. SOUSSION POUR LE DIÉSEL - ANNÉE 2016

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à trois (3) entreprises pour l'achat de 65 000 litres de diesel clair visant l'alimentation de la machinerie de la municipalité, et ce, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE le nombre de soumissions reçu est de trois (3) dont voici les résultats :

Soumissionnaire	RACK du 4 décembre 2015	Marge	Total du litre (taxes incluses)	Total de la Soumission pour 65 000 L (taxes incluses)
9203-7258 Québec Inc./ Chauffage Rivière-du-Loup	0.6570	-0.0155	1.0158	66 027.00 \$
Le Groupe Gaz-O-Bar	0.6520 aurait du être 0.6570	-0.0100	1.0164 aurait dû être 1.0214	66 391.00 \$
Pétroles R. Turmel Inc.	0.6520 aurait du être 0.6570	-0.016	1.00948 aurait dû être 1.01448	65 941,20 \$

ATTENDU QUE deux soumissionnaires n'ont pas inscrit le bon RACK car depuis le 1^{er} janvier 2015, le Québec est divisé en différents secteurs pour tenir compte du climat, c'est pourquoi le RACQ est différent selon les secteurs;

ATTENDU QUE si les entreprises avaient été informées de cette nouvelle législation, les RACQ pour chacune des soumissions auraient du être 0,6570;

ATTENDU QUE les fournisseurs doivent nous facturer selon le RACQ du jour et que celui-ci doit nous être disponible chaque jour, soit chaque fois que nous faisons l'achat de diesel;

ATTENDU QUE pour le même RACQ, la plus basse soumission a été déposée par **Pétroles R. Turmel Inc.**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu



Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte la soumission présentée par l'entreprise **Les Pétroles R. Turmel inc.** dont la marge de profit est de - 0.016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-298

4.4. **AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS - ANNÉE 2015**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser la directrice générale à faire les paiements dans le cadre des politiques d'aide aux chemins privés. Le montant approximatif pour la période hivernale est de 3 360 \$ et pour la saison estivale de 160 \$ (rue de la Source et chemin du Domaine-Lavoie).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

2015-12-299

5.1. **BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par M. Claude Boucher
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de St-Hubert tel qu'approuvé par la Société d'Habitation du Québec dont le déficit total pour 2016 est de 57 311 \$ nous faisant un montant à payer de 5 731 \$ (10% du déficit approuvé par la S.H.Q.).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2015-12-300

5.2. **PROJET DE CONSTRUCTION - COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ SAINT-HUBERT**

Correspondance de la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert nous demandant une aide financière pour la construction d'un nouvel immeuble pour relocaliser les locaux dans un endroit plus approprié.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup confirme à la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert, d'une aide financière totale de 75 000 \$ à raison de 15 000 \$ par année débutant en 2016 pour cinq (5) ans. Pour l'année 2016, un acompte sera donné dans le premier semestre de 2016 et le solde de 10 000 \$ ne sera versé que conditionnellement à la mise en chantier du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2015-12-301

5.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PAVILLON DUROCHER INC.

Demande d'aide financière de madame Pauline Dumont présidente du Conseil d'administration du Pavillon Durocher Inc. demandant une aide financière pour l'année 2016. Le déficit prévu pour 2015 est approximativement de 10 000 \$.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Claude Boucher
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de faire un don de 4 000 \$ au Pavillon Durocher pour l'année 2016. Ce montant, prévu au budget 2016, sera transmis en même temps que les budgets de fonctionnement des comités municipaux, soit vers le mois d'avril 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1. VENTE DE NOTRE MACHINE À GLACE (SURFACEUSE USAGÉE)

Ce sujet est reporté.

7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES

Aucun sujet dans ce département.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2015-12-302


9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par monsieur Claude Boucher, conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale